

Déclaration des Performances

N° FBI-A-003-13

1. Code d'identification unique du produit : **FBI-A-003-13 Poteau support ligne aérienne d'électrification**
2. Elément d'identification du produit : **FBI-A-003-13 POTEAU EN BOIS**
3. Usage prévu : **poteau en bois pour Lignes aériennes d'électrification**
4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant
**France Bois Imprégnés – Le Cerizet –
42210 BOISSET LES MONTROND
tél: (+33) 04.77.36.55.06 fax : (+33) 04.77.55.03.81**
5. Nom et adresse de contact du mandataire : **Non applicable**
6. Système d'Evaluation et de Vérification de la constance de la performance **système 2+**
7. L'organisme notifié FCBA 0380 a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ainsi que la surveillance et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine, et a délivré le certificat de contrôle de la production en usine
0380-CPR-5803 (F Boisset 42); 0380-CPR-5802 (K Meymac 19); 0380-CPR-5801 (H Arc les Gray 70)
8. Cas des produits couverts par une évaluation technique européenne : **Non applicable**
9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
⇒ Essence(s)	Sapin/Epicéa	EN 350-2 EN 14229 : 2010
⇒ Résistance à la flexion	⇒ NPD	Chapitre 5.4 EN 14229 : 2010 NF C 67-100
⇒ Module d'élasticité (Rigidité en flexion)	⇒ NPD	
⇒ Résistance mécanique	⇒ Voir tableau ci-dessous Selon les longueurs du poteau et diamètre nominal (à 1,00 m de la base)	
⇒ Emission de Substances dangereuses	⇒ NPD	
Durabilité	Classe d'emploi 4 SP	Chapitre 5.7.4 EN 14229 : 2010 a) Voir EN 351-2 art. 4 b) Voir EN 351-1 art. 5 c) NF EN 252 d) NF EN 335 e) EN 599-1
⇒ Durabilité conférée par le traitement		
⇒ Type de traitement	Autoclave (vide/pression)	
⇒ produit de préservation :	KORASIT KS2 N° d'identification : 49-3751-49	
⇒ Classe de pénétration (NF EN 351-1) :	NP 4 à l'encastrement sinon NP3 ;	
⇒ Valeur de rétention °	R 4> à 23,7 kg/m3	
⇒ Agents biologiques cibles	Champignons, Insectes, Termites	
⇒ Substance dangereuse	NPD	EN 14229 : 2010

L'exigence sur une caractéristique particulière n'est pas applicable dans les États Membres n'ayant pas d'exigence réglementaire sur cette caractéristique pour l'utilisation finale prévue du produit. Dans ce cas, les fabricants mettant leurs produits sur le marché de ces États Membres ne sont pas obligés de déterminer ni de déclarer les performances de leurs produits concernant cette caractéristique et l'option « pas de performance déterminée » (NPD) dans les informations accompagnant le marquage CE (voir ZA.3) peut être utilisée. Cependant l'option NPD peut ne pas être utilisée si la caractéristique est assujettie à un niveau seuil.

- 10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.**

Pour le fabricant :

Mr Philippe BOISSIERE

Le 11 octobre 2013 à Boisset lès Montrond

Déclaration des Performances

N° FBI-A-003-13

TABLEAU des résistances mécaniques

ESSENCE SAPIN / EPICEA	8 M 00		9 M 00		10 M 00		11 M 00		12 M 00		13 M 00		14 M 00		15 M 00	
	Min	Maxi	Min	Maxi	Min	Maxi	Min	Maxi	Min	Maxi	Min	Maxi	Min	Maxi	Min	Maxi
S 140 ø sommet (cm) ø 1 m de la base (cm) Charge d'essai (daN)	13,5	15,5	14	16	14	16	14	16	14	16	15	17	15	17	15	17
	19	21	20	22	21	23	22	24	23	25	24	26	24,5	27	25,5	28
	410		425		435		445		460		475		475		495	
S 190 ø sommet (cm) ø 1 m de la base (cm) Charge d'essai (daN)	15	17	15,5	17,5	15,5	17,5	15,5	17,5	15,5	17,5	16,5	19	16,5	19	16,5	19
	21	23	22	24	23	25	24	26	25	27	26	28	27	29	28	30
	565		570		580		590		605		625		645		665	
S 255 ø sommet (cm) ø 1 m de la base (cm) Charge d'essai (daN)	16,5	19	17	20	17	20	17	20	17	20	18	21	18	21	18	21
	23	24,5	24	26	25	27	26	28	27	29	28	30	29	31	30	32
	750		750		750		760		770		790		810		825	
S 325 ø sommet (cm) ø 1 m de la base (cm) Charge d'essai (daN)	18	21	19	22	19	22	19	22	19	22	20	23	20	23	20	23
	24,5	27	26	28	27	29,5	28	30,5	29	31,5	30	33	31	34	32	35
	920		960		960		960		960		980		1000		1015	

Les classes S 140, S 190, S 255 et S 325 correspondent à l'Effort nominal (effort disponible en tête avec une force F 400)

Pour les classes S 430 et S 550 ainsi que pour les longueurs 16 m, 17 m, 18 m, 19 m, 20 m, 21 m et 22 m : consulter les fabricants; dimensions suivant NF C 67-100

Déclaration des Performances

N° FBI-A-003-13

TRAITEMENT PREVENTIF

Suivant NF B 50-105-3

V1-2011 du 13/01/2011

Station (code) + N° station CTB B+:



Boisset (F) n° 8350 ; Gray (H): 0039 ; Meymac (K) n° 0046

- Les bois faisant l'objet de cette attestation ont été traités par nos soins, dans nos installations, pour des performances conformes aux exigences de la norme française **NF B 50-105-3**. Notre intervention a été conduite conformément aux spécifications de la Marque CTB BOIS PLUS et de l'Institut Technologique FCBA, agissant comme organisme certificateur.
- Tout usinage postérieur au traitement réduit les performances du bois traité, et dégage notre responsabilité en cas de non-conformité aux spécifications de traitement annoncées.
En cas de perçage, tronçonnage ou entaillage sur un bois traité classes 1, 2 ou 3, il est indispensable de procéder, sur toutes les surfaces mises à nu, à un traitement complémentaire par badigeonnage très soigné à l'aide d'un produit adapté pour la classe d'utilisation des bois.
En classe 4, et pour les essences de **Pin traité**, ces interventions ne doivent porter que sur les parties hors sol et les surfaces mises à nues doivent alors recevoir un traitement complémentaire. Pour les autres essences, tout usinage est a priori à proscrire, sauf conditions particulières spécifiquement convenues avec notre station ou le Maître d'œuvre.
- La présente attestation n'est valable qu'accompagnée de la facture et du bon de livraison correspondants.
- Rappel des classes d'emploi des bois (NF EN 335 et NF B 50-105-3) :
 - classe 1 : Situation dans laquelle le bois est sous abri, entièrement protégé des intempéries et non exposé à l'humidification.
 - classe 2 : Situation dans laquelle le bois est sous abri et entièrement protégé des intempéries, mais où une humidité ambiante élevée peut conduire à une humidification occasionnelle mais non persistante.
 - classe 3 : Bois extérieurs sans contact avec le sol ni avec une source d'humidification prolongée, et sans piège à eau.
 - classe 3a : Bois sous faible exposition : traitement superficiel pour bois faiblement sollicités et risques réduits (accessible par tous procédés)
 - classe 3b : Bois sous forte exposition : traitement en profondeur pour bois fortement sollicités et risques notables (accessible par autoclave)
 - classe 4 : Situation dans laquelle le bois est en contact avec le sol ou de l'eau douce et est ainsi exposé en permanence à l'humidification.
Renforcement SP pour classe 4 : rétention supérieure ; pour ouvrages ou circonstances spéciales qui nécessitent des protections renforcées.

Rq : Le bois est un matériau naturel. Le traitement de préservation ne modifie pas des caractéristiques telles que fentes, fendillements et présence de nœuds.